

Club des utilisateurs Apogée

Jeudi 11 décembre 2008

- compte-rendu -



Table des matières

OUVERTURE DE LA JOURNEE	3
ACTUALITE AUTOUR D'APOGEE	6
1. L'actualité des métiers de la formation et de la vie étudiante	6
1.a. Mastérisation de la formation des enseignants.....	6
1.b. Points sur les indicateurs	8
1.c. Fractionnement des droits d'inscriptions.....	11
2. Les activités logicielles	14
3. L'actualité d'assistance et de formation	19
4. Bilan et perspectives autour de l'enquête d'utilisation d'Apogée.....	19
ECHANGES	22
5. Des modélisations pour Apogée : vers un nouveau guide de modélisation.....	22
6. De l'utilisation des technologies numériques autour d'Apogée	24
6.a. Des connecteurs : pour quoi faire ?	24
6.b. Des services d'accès distant.....	25
6.c. Apogée au service des ENT et des UNR.....	31
CONCLUSION	34



OUVERTURE DE LA JOURNEE

Jacques BERNARD

Directeur de l'AMUE

Bonjour à tous, merci pour votre présence ce matin. La plupart d'entre vous me connaissent puisque je dirigeais déjà l'AMUE, lors de la dernière réunion du Club des utilisateurs d'Apogée, qui s'est tenue en mai 2007. Ces clubs utilisateurs que nous mettons en place, pour chacun des logiciels de l'AMUE, ont pour objectif de dresser le bilan de l'utilisation de ces outils et de collecter vos demandes, afin de mieux répondre, à terme, à vos besoins.

Nous vous réunissons aujourd'hui dans un contexte fortement évolutif, marqué notamment par la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU) et, plus particulièrement, par le passage du volet portant sur les compétences élargies, lequel ne manquera pas d'avoir des conséquences financières et humaines, au sein des différentes structures concernées.

L'activation de ce volet, visant à élargir les compétences des universités, induit notamment des changements du côté de la vie scolaire, dans la mesure où la loi LRU a été l'occasion de mettre en exergue les questions relatives à l'orientation et au suivi de l'insertion professionnelle des étudiants sur le marché du travail. Nous nous efforcerons donc d'élaborer des outils adaptés permettant de nous acquitter de ce type de tâches.

Dans le cadre de cette même loi, les établissements se verront attribuer des moyens à l'aune d'un certain nombre de nouveaux critères, reposant notamment sur la performance et la présence aux examens. Sans doute convient-il de souligner, toutefois, que ce second critère, portant sur la présence aux examens, ne sera pas forcément aisé à appliquer, dans la mesure où la disparité des pratiques en vigueur est importante, au sein des différents établissements.

Outre ces évolutions réglementaires, nous devons nous adapter à un changement des mentalités et des pratiques. Les étudiants auxquels nous nous adressons sont en effet issus de la génération du tout numérique et nous devons par conséquent nous adapter à cette nouvelle donne, faute de quoi nos outils se révéleront rapidement obsolètes et nous resterons sur le bord de la route.

Au-delà de ces éléments de contexte, qui sont pour nous des points d'accroche forts, l'Agence poursuit deux chantiers importants. Le premier concerne une démarche d'intégration de son offre logicielle – sujet qui avait d'ailleurs déjà été évoqué lors du précédent club utilisateurs. De fait, nous disposons à présent d'une visibilité accrue sur toutes ces questions, et le volet système d'information informatique fait même l'objet d'une attention particulière, dans le cadre des audits réalisés par l'Inspection générale de l'Education nationale et de la Recherche, à l'occasion du passage aux compétences élargies.

L'informatique des universités souffre aujourd'hui d'un manque d'intégration, ce qui empêche les états-majors de faire du pilotage à distance, faute d'outils. Les premières étapes de l'intégration ne sont pas franchies, car il n'existe pas de référentiel unique pour les différentes applications, et nous avons encore des difficultés à rapprocher les informations concernant une UFR ou un département. L'utilisation des logiciels à disposition n'est pas généralisée. En outre, même lorsque l'ensemble des acteurs s'engagent à utiliser Apogée, force est de reconnaître qu'ils en ont une utilisation différenciée,



d'un endroit à l'autre, ce qui rend évidemment difficile la mise en œuvre d'une éventuelle démarche d'intégration. Ce constat est d'ailleurs vrai non seulement pour Apogée mais pour tous les outils mis à disposition des utilisateurs.

Dans un tel contexte, il semble donc urgent d'initier une démarche d'intégration, via l'élaboration d'un outil qui permettra de disposer de référentiels partagés, communs à toutes les applications.

Le second grand chantier que nous conduisons consiste à opérer la refonte des applications de l'Agence, pour aboutir à une nouvelle génération de produits.

Du côté des finances et de la comptabilité, nous avons opté pour l'outil SIFAC. 8 établissements pilotes ont ainsi eu recours à ce produit en 2008 et la première vague de déploiement, qui aura lieu en 2009, concernera 34 établissements. En 2010, 30 établissements supplémentaires adopteront cet outil.

Nous engageons parallèlement un renouvellement de la brique RH, en corrélation avec l'évolution de la brique finances et comptabilité, dans la perspective de mettre en place une approche intégrée. Pour ce faire, nous lançons un appel d'offres éditeurs pour choisir la souche, le produit, et nous nous efforcerons ensuite de réaliser l'intégration au cours du deuxième semestre 2009, ainsi que la préparation d'une nouvelle solution pour l'année 2010.

Par souci d'efficacité et d'organisation, nous avons fait le choix de séquencer le renouvellement des produits. Nous nous sommes ainsi attaqués dans un premier temps à la GFC et nous nous consacrerons dans un second temps au renouvellement de la GRH. D'ici cinq ou six ans, il conviendra ensuite de procéder au renouvellement d'Apogée. Ce sont des chantiers longs et nous devons donc avoir des perspectives claires et les démarrer le plus tôt possible, si nous ne voulons pas nous laisser dépasser par les événements.

Encore une fois, nous vous remercions d'être présents aujourd'hui car nous devons travailler de manière étroite avec les établissements, afin de vous apporter une offre correspondant au mieux à vos attentes ; il est donc primordial que vous vous réunissiez dans les groupes de travail prévus à cet effet et que vous participiez aux réunions de plus grande ampleur, que nous organisons à fréquence régulière.

Magali CLARETON PEROTIN

Directrice Département Edition Intégration, AMUE

Bonjour, merci à toutes et à tous de votre participation à cette journée de travail.

Pour ce deuxième club utilisateurs, compte tenu des remarques que vous aviez formulées sur les fiches d'évaluation du premier club utilisateurs qui s'était tenu en mai 2007, nous avons fait le choix de conserver la même forme, qui avait semblé vous donner pleine et entière satisfaction. Nous aurons essentiellement deux axes : tout d'abord l'information autour du logiciel, puis un thème d'échange centrée sur les nouvelles technologies.

Notre matinée sera consacrée à une information générale autour d'Apogée : les aspects métiers et logiciels seront abordés.

Cette après-midi, nous nous échangerons sur les services numériques et les techniques d'information et de communication en lien avec le produit.



Nous aborderons également les évolutions logicielles et le chantier de modélisation, que nous avons déjà évoqués l'année dernière. Certains dossiers ont progressé, d'autres moins. En 2008, nous avons en effet fait porter l'essentiel de nos efforts sur la stabilisation de l'applicatif, ce qui nous a conduits à revoir notre programme de travail initial et qui explique que certains chantiers n'aient pas progressé aussi rapidement que nous l'escomptions.

Nous devons notamment répondre à la nécessité de mettre en œuvre l'interopérabilité d'Apogée. Nous avons, pour ce faire, bâti une feuille de route applicative, que nous allons partager avec vous aujourd'hui.

Pour finir, et avant que nous n'entrons dans le vif du sujet, je vous remercie de prendre le temps, en fin de journée, de remplir le questionnaire joint à votre dossier. Vos réponses nous permettront en effet d'évaluer votre degré de satisfaction et nous seront par conséquent très utiles pour organiser nos futurs rendez-vous.



INFORMATION : ACTUALITE AUTOUR D'APOGEE

1. L'actualité des métiers de la formation et de la vie étudiante

Philippe CHARIGNON

Chargé de domaine Formation, Vie de l'étudiant, AMUE

1.a. Mastérisation de la formation des enseignants

Les informations que je vais vous livrer ici sont issues tout à la fois de la circulaire DGES du 17 octobre dernier, portant sur la campagne d'habilitation de diplômes de master pour les étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement et de réflexions émanant de la Commission sur la pédagogie et la formation continue, directement rattachée à la Conférence des Présidents des Universités (CPU).

De nouveaux concours seront ouverts en 2010, dont l'accès sera possible à tout étudiant inscrit en M2, quelles que soient sa filière ou sa discipline. Il s'agit du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP et du CPE. Ces nouveaux concours entreront en vigueur dès la rentrée 2009-2010, et se dérouleront en deux temps. Une première session écrite aura lieu à la fin du premier semestre, laquelle sanctionnera l'admissibilité du candidat. Une seconde session d'oraux se tiendra ensuite au mois de juin et sanctionnera l'admission définitive de ce même candidat.

Ces nouveaux concours ne comporteront que quatre épreuves, contre un nombre oscillant entre cinq et huit à l'heure actuelle, selon les concours. Le recrutement des enseignants sera dorénavant conditionné par la réussite à ces nouveaux concours et la validation d'un master.

La mise en place de ces nouveaux concours nécessitera, en amont, la création de nouveaux masters. Ceux-ci seront disciplinaires, avec spécialités ou parcours fléchés «Enseignement». Des masters portant sur les métiers de l'éducation et de la formation seront également mis en place (étant entendu que des parcours différents seront prévus selon les métiers et les concours).

Ces nouveaux masters ne doivent pas, d'après la circulaire du 17 octobre dernier, viser la préparation à ces seuls concours de l'enseignement. Le Ministère souhaite en effet que les universités proposent des formations, permettant aux étudiants qui le souhaitent de continuer à préparer un master orienté vers la recherche, puis un doctorat, ou d'accéder à d'autres secteurs professionnels que ceux de l'enseignement. Pour ce faire, le Ministère recommande d'éviter de concevoir des parcours trop « tubulaires ».

Pour des raisons de cohérence et de politique de sites, ces masters sont supposés être définis en concertation avec les autres universités du secteur, ainsi qu'avec les académies, afin d'éviter les doublons.

Il conviendra en outre d'organiser des stages obligatoires, pendant le M1 et M2, à destination des étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement.



La transmission des maquettes au Ministère aura lieu au plus tard le 15 février 2009. Les vacances devraient par conséquent être studieuses pour un certain nombre de membres des équipes de formation. Tous les établissements devraient être habilités à délivrer ces diplômes, y compris ceux ne disposant pas d'IUFM en leur sein. On peut voir, dans cette évolution, la fin du primat des IUFM sur les formations préparatoires aux concours, ce qui pourrait déboucher plus concrètement sur la mort implicite de ces instituts de formation. D'aucuns pourraient malicieusement en déduire que les étudiants qui sont préparés aux concours dans des universités disposant d'IUFM sont a priori mieux préparés que les autres...

Aucun numerus clausus n'ayant été instauré dans la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs de recrutement alors que c'était le cas auparavant pour les concours d'accès via la filière IUFM., on peut raisonnablement se demander si la mise en place de ces nouveaux concours ne constituera pas un « siphon » pour les autres masters. En période de crise, les étudiants seront en effet davantage tentés de choisir un master offrant trois voies de sorties possibles – accès à l'enseignement, à un doctorat ou à d'autres métiers -, plutôt qu'un master aux débouchés plus restreints.

Alain PHILIPONA,

Responsable pôle Formation, Vie de l'étudiant, AMUE

S'agissant de l'outil Apogée, il n'y aura plus aucune spécificité pour la gestion de la formation des usagers aux métiers de l'enseignement, à compter de l'année 2010. 2009 sera l'année de la transition, marquée par la coexistence de deux populations distinctes d'usagers.

En 2009, nous comptons faire évoluer Apogée afin de favoriser la mise en cohérence des services d'inscription à distance avec le processus d'inscription administratif du gestionnaire.

De la salle

A Strasbourg, nous devons fusionner les trois bases de données (BDD) d'Apogée et devons procéder à l'intégration des IUFM. Quid des interfaces qui seront mises à disposition des utilisateurs, entre l'outil Prothée et Apogée, durant la période transitoire, afin de pouvoir mettre en place plus facilement les stages des étudiants IUFM ?

Alain PHILIPONA

De fait, nous n'avons pas eu beaucoup de précisions sur l'organisation des stages.

S'agissant de l'interfaçage avec Prothée, nous avons fourni un mécanisme de prise permettant, dans le cadre des préinscriptions, de pouvoir alimenter le dispositif OPI (Opérations Préalables à l'Inscription). Nous avons préalablement enrichi cette interface OPI, en y ajoutant un certain nombre d'informations. Un dispositif spécifique permet ensuite à l'outil Prothée (ou autre outil de gestion spécifique des usagers IUFM) de se synchroniser avec Apogée.

Nous avons donc déjà mis en place un dispositif d'interface entre Apogée et Prothée en 2008, qui n'a cependant pas été mis en œuvre dans tous les établissements. Rappelons au passage que Prothée est géré par un éditeur, la société Félix.



De la salle

A Grenoble, nous avons compris qu'il n'y aurait pas de numerus clausus pour l'entrée en M1 seulement. Nous nous attendons par conséquent à accueillir un grand nombre d'étudiants ; en revanche, l'accès au M2 reste très sélectif et le concours est positionné entre ces deux niveaux de diplômes. De notre point de vue, les étudiants ne peuvent par conséquent s'inscrire en M2 que s'ils ont réussi le concours. Mais peut-être avons-nous mal compris...

Philippe CHARIGNON

C'est une interprétation qui doit arranger nombre d'établissements, compte tenu de ce que j'ai dit dans mon propos introductif.

De la salle

A Strasbourg, nous n'avons pas encore abordé ce thème.

De la salle

A Paris 10 non plus. C'est une totale découverte pour nous ; nous n'avions en effet pas encore abordé ce point.

Philippe CHARIGNON

Je me doutais que la mastérisation de la formation des enseignants susciterait nombre d'interrogations, lorsque j'ai préparé mon exposé. C'est en effet un sujet éminemment épineux.

1.b. Points sur les indicateurs

Les indicateurs de performance des universités reposeront notamment sur l'examen de la capacité de ces dernières à favoriser l'insertion de leurs étudiants, ainsi que sur la présence de ces mêmes étudiants aux examens.

Dans le cadre de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'insertion professionnelle est placée au cœur de la mission des universités. Il a donc fallu élaborer un indicateur, permettant de mesurer ce phénomène. La DEPP et la DGES ont notamment été chargées de la conception et des modalités de la collecte des données constitutives de cet indicateur. Un comité de pilotage a ensuite été mis en place, lequel a diligenté un groupe de travail, associant la CPU, le CEREQ, les différents observatoires, ainsi que la DGES et la DEPP.

Ces partenaires se sont réunis à plusieurs reprises et leurs travaux n'ont pas encore abouti. A ce stade, il semblerait que la solution retenue consiste à réaliser une enquête à six mois, ou deux ou trois ans après la date d'obtention du diplôme. L'enquête à six mois traiterait du devenir de ces jeunes diplômés ; deux ou trois ans plus tard, cette enquête porterait davantage sur leur insertion professionnelle, à proprement parler. Le champ d'application de cette étude se limiterait aux sortants diplômés de la formation initiale, de nationalité française, ce qui suppose que l'on laisse de côté tous les étudiants sortant de la fac sans diplôme.

Il est prévu que les universités organisent de manière autonome la collecte des données en question, dans le respect d'une charte élaborée en concertation avec le groupe de travail et le comité de pilotage. Cette charte comprendra un volet obligatoire et identique du questionnaire d'enquête, commun à toutes les universités ; ces dernières pourront ensuite



ajouter un second volet de questions qui leur sera propre, plus circonstancié et plus ponctuel. Un séminaire officiel et national de présentation de cette charte sera organisé en avril-mai 2009, par le Ministère, avec ou sans le concours de la CPU.

Qui dit recueil des données, compilation et transmission de celles-ci à la DEPP, suppose de vérifier le sérieux des instances qui seront chargées de s'acquitter de ce type de tâches. Les observatoires devront ainsi passer au crible d'un système d'accréditation qui sera prochainement mis en place. Cette accréditation pourrait être réalisée par l'AERES ; cette solution semble en effet la plus probable.

Nous devons mettre en place des normes, permettant aux différents établissements de se comparer et de situer, les uns par rapport aux autres. Dans cette optique, la compilation des divers taux d'insertion constatés et transmis par chacun des établissements universitaires permettra d'établir un taux national d'insertion, selon les domaines d'enseignement suivants :

- Droit / Sciences Politiques / Sciences Economiques ;
- Arts / Lettres / Langues ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences / Techno / Santé.

Nous établirons ainsi des éléments de benchmarking, à l'aune desquels seront jugées les universités au cours de l'année n+1. Ce dispositif d'évaluation est donc susceptible d'évoluer d'année en année.

Alain PHILIPONA

En 2009, nous souhaitons œuvrer, au niveau d'Apogée, à la mise en place d'un module « Référentiel de l'Offre de formation », afin de coller à l'évolution de la législation en vigueur, visant à contribuer à la publication claire de leur offre de formation ainsi que les informations relatives à l'insertion professionnelle de leurs jeunes diplômés. Il convient en effet d'établir le lien entre Apogée et la mesure de ce phénomène.

Ce référentiel vise ainsi à produire le catalogue de l'offre de formation sous un format normalisé, permettant de publier ce recueil d'informations, au sein d'un établissement donné ou d'un regroupement d'établissements donnés. Cet outil a également vocation à être le support de ces indicateurs de taux d'insertion professionnelle, sur un plan statistique. Ces informations seraient collectées par ailleurs par un dispositif externe.

Nous souhaitons dans le même temps faire porter nos efforts sur la rénovation du module stage, dans le courant de l'année 2009. Ce module, qui existe dans Apogée depuis un certain temps déjà, a en effet très peu évolué au cours des dernières années. Nous ferons par conséquent en sorte de remédier à cet état de fait, dès 2009, afin de contribuer à une meilleure gestion des stages, première étape dans le processus d'insertion professionnelle des étudiants.

De la salle

Comptez-vous utiliser pour ce faire le format CDM-fr ?

Alain PHILIPONA

Tout à fait ; ce format pivot normatif devrait en effet permettre de favoriser l'échange de catalogues entre établissements.



De la salle

Ce format est-il stabilisé à l'heure actuelle ?

De la salle

En tout état de cause, on pourrait envisager de réaliser une exportation des données via Apogée.

Philippe CHARIGNON

Outre l'insertion professionnelle, il conviendra de prendre en compte la présence des étudiants aux examens, au titre des indicateurs permettant d'évaluer le degré de performance des universités. Le choix d'un tel critère résulte de l'émoi suscité, parmi les parlementaires, par le fort taux d'absentéisme aux examens, enregistré au cours des dernières années.

Une note du 6 août 2008, émanant de la DGES et de la DEPP, entérine le principe de la transmission des données relatives aux étudiants défaillants, en regard du nombre d'inscrits au 30 septembre. Les résultats enregistrés par ce biais seront toutefois inexploitable pour l'élaboration du budget 2009. Trop d'erreurs se sont en effet glissées dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus, ce qui a abouti, notamment, à un taux de présence de 110 %, dans certains établissements !

Dans un tel contexte, il semble urgent que les établissements harmonisent leur acception des termes et leurs modalités de saisie des informations à disposition. En avril 2009, une nouvelle enquête papier sera organisée, laquelle portera sur le nombre d'étudiants ayant obtenu une note positive par cycle, assortie de précisions sur le mode de calcul.

A l'horizon 2010, il est prévu de mettre en place, dans l'enquête SISE, un système d'extraction automatisée de ces données. Il est en outre envisagé d'établir une charte précisant les notions de présence aux examens, d'inscription de référence, de liste des diplômes codés, de modes de calculs et de contrôle et de dates d'examens.

Alain PHILIPONA

Il ressort des premières remontées dont nous disposons des résultats assez hétérogènes. A terme, il semblerait que nous nous orientions vers un dispositif visant à mesurer la présence aux examens, sur la base de l'obtention de notes strictement positives. A ce stade, nous ne connaissons pas, toutefois, les règles de gestion qui seront appliquées.

De la salle

Quid des conditions de modélisation/utilisation de l'outil Apogée ? Pensez-vous que nous ne nous en sortirons pas si nous ne procédons pas, préalablement, à une modélisation ?

Alain PHILIPONA

De fait, compte tenu de l'état actuel de notre réflexion, nous n'obligerons pas les établissements à modéliser les épreuves.

De la salle

Si vous jugez que c'est mieux, autant que l'AMUE émette une note à ce sujet, afin que les utilisateurs d'Apogée puissent se mettre en ordre de marche pour mener à bien cette modélisation.



Alain PHILIPONA

Les établissements qui utilisent ce module de modélisation des épreuves en sont satisfaits. Nous encourageons donc les établissements à y recourir mais ne les y contraignons pas.

De la salle

Faisant partie du groupe de travail sur ce point, je souhaiterais confirmer que la DEPP s'était effectivement demandée si l'on ne pouvait pas travailler sur la base des inscriptions pédagogiques et de l'absence à un examen au moins. Nous avons finalement décidé de procéder autrement : l'étudiant sera considéré comme présent s'il obtient au moins une note dans l'année, ce qui s'effectuera dans le cadre de la remontée SISE 2010. Il conviendra donc de rechercher si l'étudiant a obtenu au moins une note, dans le cadre de son cursus.

Force est néanmoins de reconnaître que, dans certains établissements, l'utilisation d'Apogée est loin d'être optimale. Partant de là, les problèmes constatés dans la collecte des notes saisies à l'étape pourraient avoir des répercussions, ensuite, sur l'évaluation du nombre d'étudiants défaillants.

Si vous n'avez pas modélisé, je vous recommande par conséquent de saisir au moins une moyenne à l'étape, et ce même si l'étudiant n'a pas obtenu de notes dans toutes les matières.

De la salle

Devrons-nous prendre en considération chaque élément, ou pourrions-nous nous contenter de regarder la moyenne obtenue ?

De la salle

Encore une fois, si l'étudiant n'est pas présent à tous les examens, il est recommandé de saisir une note à l'étape.

De la salle

Nous n'avons plus de note à l'étape, au sein de notre établissement.

Alain PHILIPONA

De fait, la modélisation facilite le recueil des données relatives à la présence aux examens.

De la salle

Pour certaines formations d'ingénieurs, nous notons de A à F, au sein de notre établissement ; je pense par conséquent que nous allons avoir dû mal à mettre en application le critère relatif à la présence aux examens, que vous venez tout juste de décrire.

Joëlle LENOIR-PARQUET

Experte Fonctionnelle, pôle Formation, Vie de l'étudiant, AMUE

Nous allons chercher s'il y a au moins une note saisie ou importée dans Apogée. Nous n'en sommes qu'à un stade de réflexion. Nous n'avons pas encore de solution définitive pour ce cas et nous allons devoir réfléchir à la manière dont nous allons récupérer toutes ces informations.



1.c. Fractionnement des droits d'inscription

Philippe CHARIGNON

Outre la mastérisation de la formation des enseignants et la mise en place d'indicateurs de performance des universités, nous sommes confrontés à la future obligation de pratiquer le paiement échelonné des droits d'inscription, qui a été expérimenté dès la rentrée 2008-2009, dans cinq établissements.

Cette volonté de permettre le fractionnement des droits d'inscription a été exprimée il y a plusieurs mois par la Ministre, laquelle souhaitait préserver ainsi le pouvoir d'achat des familles durant les mois de rentrée. En juillet dernier, le décret relatif à la cotisation fractionnée des étudiants, en matière de couverture maladie, est ainsi entré en vigueur. Aucun autre décret n'est paru depuis lors sur le fractionnement des droits d'inscription. Des circulaires ou des arrêtés seront pris en établissements, sur le paiement des droits en trois fois et serviront de base pour la mise en place du paiement des autres droits. L'arrêté, dans sa version 2010-2011, fera très probablement référence à la version fractionnée des droits. L'étudiant sera ainsi couvert dès le versement du premier tiers de ces droits et une carte d'étudiant lui sera attribuée.

Une expérimentation de ce nouveau dispositif a été mise en œuvre en 2008 dans cinq établissements volontaires. La CPU et l'AMUE sont en train d'interroger les responsables de la scolarité et des services comptables de ces établissements volontaires, afin de voir comment ils ont procédé et quels ont été les impacts de cette expérimentation

Au plus tard, ces modalités s'appliqueront à compter du 30 juin 2010 à tous les établissements et à tous les diplômés, à quelques rares exceptions près.

Alain PHILIPONA

Nous allons mener, avec la CPU, une enquête assez rapide auprès de ces cinq établissements expérimentateurs. Parallèlement, nous allons conduire une étude d'impact, visant à identifier les solutions alternatives que nous pourrions mettre en place. Nous souhaitons ainsi trouver une solution qui réponde au mieux aux besoins des établissements, en limitant, autant que faire se peut, les impacts négatifs et les risques de la mise en place de celle-ci sur les outils.

De la salle

Nous avons déjà eu quelques difficultés à mettre en place le paiement en deux fois, alors en trois fois...

Alain PHILIPONA

De fait, la mise en place de ce type de fractionnement a des implications politiques et financières.

De la salle

Le fractionnement était par le passé réservé aux étudiants payant par carte bancaire. Cette condition sera-t-elle maintenue ?



Alain PHILIPONA

Il est prévu d'effectuer trois prélèvements successifs sur le compte des étudiants concernés par ce paiement échelonné.

Philippe CHARIGNON

Si la notion de fractionnement du paiement des droits d'inscription a bel et bien été entérinée, aucune précision n'a en revanche été donnée sur les modalités du paiement de ces droits.

Alain PHILIPONA

La généralisation de ce dispositif est prévue pour la rentrée 2010. Nous ne serons donc pas en mesure de vous fournir une solution pour cette rentrée 2009, compte tenu des délais, puisque nous devons préalablement consulter les établissements expérimentateurs et étudier des scénarios de solutions.

De la salle

Ne pourrions-nous pas permettre, aux étudiants qui s'inscrivent par le biais du web, de bénéficier de ce paiement échelonné ? Le fait qu'ils recourent à un tel outil pour s'inscrire ne les contraint pas, en effet, à recourir obligatoirement à un paiement par carte bleue et rien ne les empêche d'effectuer, au moment de leur inscription, une demande de prélèvement en trois fois sans frais.

Alain PHILIPONA

Il faudrait effectivement que les étudiants qui s'inscriront via le web puissent s'acquitter de leurs droits d'inscription par un autre moyen de paiement que leur carte bancaire. En tout état de cause, nous devons pousser plus avant la réflexion sur toutes ces questions.

De la salle

Si la plupart des établissements vulgarisent l'inscription à distance pour leurs étudiants, il faudra que l'on trouve un moyen de mettre en place ce système de paiement fractionné, via le web ; faute de quoi les associations étudiantes ne manqueront pas de monter au créneau.

De la salle

Il faudrait pouvoir s'assurer que les opérations d'autorisation de prélèvements ont bien été effectuées en amont, avant que les étudiants ne procèdent à leur inscription via le web

Joëlle LENOIR-PARQUET

D'autant que les autorisations de prélèvements sont valables durant plusieurs années ensuite et ne devront donc pas être redemandées en cas de réinscription.

De la salle

Il faudrait également revoir les procédures de remboursement, via Apogée

Joëlle LENOIR-PARQUET

En tout état de cause, nous ne souhaitons pas autoriser la procédure de remboursements partiels, pour l'année à venir. Il y aurait trop d'impacts dans Apogée.



2. Les activités logicielles

Alain PHILIPONA

Nous avons déployé la version 4.00 d'Apogée, ce qui a impliqué la migration vers une architecture web 10GAS/nyau 10G, tout en assurant la diffusion des services numériques pilotes 2008.

La version 10GAS, mise à la disposition des utilisateurs le 2 décembre dernier, facilite notamment l'accès à l'outil de nouveaux acteurs, le déploiement des livraisons et l'intégration à l'ENT (module SSO-CAS).

Dans le cadre de la mise en production de cette version, il convient de suivre les recommandations communiquées, tout en permettant la mise en œuvre d'une double maintenance corrective sur incident bloquant, durant une période de six mois.

De la salle

A quel moment est prévu le passage à la version 4 ?

Alain PHILIPONA

Elle a été diffusée le 2 décembre dernier ; charge à vous ensuite de vous organiser pour procéder à des tests, avant mise en production effective, au niveau local, afin de réaliser, au sein de vos établissements, la mise en œuvre de cette nouvelle version.

De la salle

A Strasbourg, nous procéderons à un basculement dans une même base de données des bases de données relatives à nos trois établissements. Nous nous demandons par conséquent si nous devons ou non procéder à cette fusion avant de basculer sur la version 4.

Magali CLARETON PEROTIN

Ce serait bien de procéder au basculement en amont, nous pourrions reparler ultérieurement de toutes ces questions dans votre contexte particulier.

De la salle

Certains établissements ont-ils déjà procédé au déploiement de cette nouvelle version ?

Chrystèle FORGES-LALY

Je ne sais pas mais nous n'avons reçu, pour notre part, aucune demande d'assistance sur l'utilisation de cette version 4. De là à conclure qu'aucun établissement ne l'a encore déployée....

Alain PHILIPONA

Il faudra que vous teniez compte du fait que nous proposons une double maintenance corrective sur incident bloquant uniquement et durant une période de six mois, dans le cadre du déploiement de cette nouvelle version.

De la salle

Cette période de six mois démarre-t-elle à compter de la date de diffusion de cette nouvelle version ou de la date de migration de chaque établissement ?

Alain PHILIPONA

A partir du moment où la version a été diffusée, à compter du 2 décembre dernier.



De la salle

Comment seront gérés les cas des utilisateurs disposant de plusieurs comptes dans Apogée ?

Joëlle LENOIR-PARQUET

Nous avons pris en compte la modification CGE-CIP ; vous ne devriez par conséquent plus avoir de difficultés à modifier vos comptes utilisateurs.

Alain PHILIPONA

La maintenance du logiciel s'inscrit dans le cadre d'un marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA). Un nouveau marché a été notifié le 1er décembre dernier à la société Sopra Group. Une période de deux mois est prévue pour la prise en main du logiciel. A partir de début février, le nouveau titulaire assurera l'ensemble des prestations couvertes par le marché. Un lot correctif et adaptatif mineur (compléments service iweb) est prévu pour le mois de février, et portera uniquement sur la dernière technologie.

Le programme d'activités logicielles 2009 s'inscrit dans ce cadre là : la diffusion d'un lot devrait ainsi intervenir au début du mois de juin 2009, pour déboucher sur la diffusion d'une nouvelle version à la fin de l'année 2009.

Le lot, dont la diffusion est prévue au début du mois de juin, devrait comporter les éléments suivants :

- des compléments service primo-accédant ;
- des compléments IUFM services IA distant ;
- des évolutions mineures du processus d'inscription gestionnaire ;
- des évolutions requises par la DEPP (SISE) ;
- un système de sécurisation des connecteurs.

La version diffusée à la fin 2009 comportera quant à elle :

- la rénovation du module stage ;
- la prise en compte de l'indicateur de présence aux examens ;
- l'interopérabilité, via la mise en place de nouveaux connecteurs ;
- d'autres thèmes (selon l'avancement des autres travaux).

S'agissant de l'interopérabilité, nous nous intéresserons notamment aux travaux de prise en compte du référentiel des individus et à la mise en place d'un référentiel de l'offre de formation. Il conviendra en outre de porter un œil attentif aux études relatives à l'intégration des processus scolarité et RH (projet SIRH).

Nous souhaitons ainsi éviter la double saisie d'informations relatives à un même individu, afin de gagner en temps et en efficacité.

Nous souhaitons en outre offrir aux acteurs contribuant à la description de l'offre de formation des établissements un outil structuré, via Apogée, lequel sera ensuite utilisé par chaque établissement, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun d'entre eux.

Durant la troisième semaine de janvier, un certain nombre de représentants des établissements ayant participé au groupe de travail définissant le périmètre de cet outil référentiel de l'offre de formation seront conviés à participer à un atelier d'architecture technique ; une fois que cet atelier se sera tenu,



nous serons en mesure d'affiner le périmètre et le coût de cet outil, afin de réaliser les travaux de spécification détaillée puis la phase de commande de la réalisation auprès du prestataire.

Nous allons mener des études relatives à l'intégration des processus scolarité et RH (projet SIRH). Il convient en effet d'œuvrer à la mise en place d'une solution intégrée, autour du processus de gestion du service enseignants.

En complément de ces travaux nous allons mener des études techniques, portant sur la migration du service de réinscription administrative vers l'architecture WSOA et sur la migration de paliers technologiques.

Au cours du second semestre, nous conduirons des travaux de conception sur un ou plusieurs thèmes d'évolutions éligibles à une diffusion en 2010.

De la salle

Le module stage est attendu avec impatience à Strasbourg. Pour la rédaction des futures conventions de stages, la mise en œuvre de ce nouveau module devrait en effet nous faciliter grandement la tâche.

L'interopérabilité nous aurait également facilité la vie dans le cadre de la fusion de nos trois universités.

De la salle

Avez-vous prévu une évolution du calcul des charges d'enseignement dans Apogée ; en effet nous souhaiterions que ce module repose sur le concept de groupe d'Apogée ?

Alain PHILIPONA

L'interopérabilité que nous entendons mettre en œuvre, sur la partie SIRH, portera essentiellement sur la gestion du volet enseignement assuré par l'enseignant. En effet, le module charges d'enseignement repose sur une notion de groupe qui n'est pas la même que celle sur laquelle repose les domaines d'inscription pédagogique d'Apogée.

De la salle

Nous nous apprêtons à opter pour une solution intermédiaire, entre Apogée et Harpège, ce qui ne sera pas satisfaisant, sur le long terme.

Alain PHILIPONA

De fait, la mise en œuvre de cette interopérabilité vise à faciliter le recueil et l'exploitation des données, sur le long terme. Il conviendra toutefois de disposer préalablement de la nouvelle brique SIRH.

De la salle

Nous attendons avec impatience ce nouveau module stage. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le contenu de ce module ?

De la salle

Quid du cahier des charges ?

Magali CLARETON PEROTIN

Nous ferons une communication large plus précise sur ce chantier, le cahier des charges (conception détaillée) existant n'est pas publié.



De la salle

Il faudrait communiquer cela relativement rapidement, faute de quoi les acteurs locaux n'hésiteront pas à recourir à des solutions alternatives, en se tournant vers des prestataires privés.

De la salle

Encore une fois, à Bordeaux, nous attendons ce nouveau module avec impatience ; d'autant qu'il nous avait été promis pour 2009 et que nous ne l'aurons finalement qu'en 2010. Cela crée, à n'en pas douter, un certain nombre de difficultés au niveau des établissements.

Magali CLARETON PEROTIN

En 2008, nous avons dû suspendre un certain nombre de chantiers tout en étant conscients de la gêne que cela pouvait générer dans vos établissements.

De la salle

A Lyon 1, nous sommes également en attente de ce nouveau module. Comment allez-vous procéder ? Allez-vous reprendre à votre compte la conception détaillée de ce dispositif ?

Alain PHILIPONA

Nous n'allons pas revenir sur cette conception détaillée déjà menée en amont.

De la salle

Notre établissement est adhérent aux modules de l'AMUE, par tradition, ainsi qu'à la communauté ESUP.

Je comprends les raisons du retard de la sortie du module stage ; il n'en reste pas moins que nous sommes soumis à une forte pression, sur le terrain et qu'il existe actuellement un module P-STAGE dans ESUP ; nous risquons donc de nous retrouver, à terme, avec deux modules concurrents. L'AMUE et l'ESUP ne pourraient-elles pas envisager de coopérer, afin que nous évitions de nous trouver confrontés à ce type de situations ?

Magali CLARETON PEROTIN

De fait, nous recherchons des solutions adaptées, notamment sur cette question.

Alain PHILIPONA

Nous sommes effectivement en train de réfléchir à la possibilité de nouer, éventuellement, des partenariats avec des solutions existantes.

De la salle

Dans le prochain module ESUP (développé en partenariat avec Rennes 1, Rennes 2 et Nancy), seront intégrés certains web services. A cet égard, il conviendrait que l'AMUE envisage de valider certains de ces web services développés par d'autres prestataires, afin d'aller plus vite.

Magali CLARETON PEROTIN

Nous dialoguons assez régulièrement avec ESUP sur un certain nombre de sujets à des fins de capitalisation. Nous disposons en outre d'un catalogue Camel au sein duquel les établissements peuvent, s'ils le souhaitent, disposer et collecter des informations relatives aux dispositifs ou outils qu'ils mettent en place, sur le terrain, et qui pourraient être utiles à la communauté dans son ensemble.



Alain PHILIPONA

Il conviendra de vous communiquer au plus tôt le périmètre détaillé des évolutions stage 2009.

Dans le cadre du projet stratégique du S3IT, il est prévu de mettre en place une base centrale des identifiants élève, au format BNIE. Le Ministère souhaite ainsi pouvoir identifier, au niveau national, tous les élèves, de la maternelle au supérieur, afin d'améliorer le suivi et le pilotage des parcours. A noter que l'identifiant qui sera utilisé dans ce cadre n'aura pas le même format que l'identifiant existant.

Apogée n'immatriculera plus et il faudra consulter la base nationale des identifiants pour les étudiants qui arriveraient dans l'enseignement supérieur sans identifiant. Des études d'impacts sont en cours dans le secondaire et le supérieur, étant entendu que le basculement pour le supérieur vers ce nouvel identifiant ne devrait pas s'opérer avant 2011.

Valérie LE STRAT,

Experte fonctionnelle, Pôle Formation, Vie de l'étudiant, département Edition Intégration

Dans le cadre de la rentrée 2008, il a été mis en place une interface entre Post-Bac et Apogée, permettant l'intégration des données Post-Bac dans Apogée. A l'occasion de la rentrée universitaire 2009, il a été diffusé une aide à l'export de l'offre de formation depuis Apogée vers PostBac.

A ce jour, les actions menées par l'Amue en collaboration avec l'INPT ont notamment permis :

- la semi-généralisation de l'utilisation de l'outil APB (Admission PostBac) en 2008 ;
- l'intégration des Opérations Préalables à l'Inscription (OPI) en mode synchrone et/ou asynchrone ;
- l'intégration réussie d'OPI issues de PostBac et/ou d'applications locales.
- Aide à l'export (à noter que les modélisations de l'offre de formation diffèrent sensiblement, d'un établissement à l'autre).

En effet concernant ce dernier point, Apogée étant un outil orienté gestion et non pas offre de formation, il n'a pas été possible d'automatiser le processus. Nous nous sommes donc attelés à la production d'une notice, pour l'export de la totalité de l'offre de formation concerné.

De la salle

Je n'ai toujours pas compris s'il fallait établir une correspondance exacte entre les lignes APB et les versions d'étapes (VET) d'Apogée.

De la salle

Une VET d'Apogée peut correspondre à plusieurs lignes dans APB. L'outil sera capable de gérer les OPI effectuées sur cette VET. En revanche, il n'est pas possible d'associer plusieurs VET d'Apogée à une même ligne dans l'offre de formation d'APB.

De la salle

L'OPI est-elle suffisante pour valider l'inscription administrative ?

Valérie LE STRAT

Non, les données qui auront été saisies par les étudiants lors de l'OPI seront utilisées, au moment de l'inscription administrative effective. Les étudiants ne seront pas dispensés, toutefois, de procéder à cette inscription administrative.



De la salle

Avez-vous une alternative à Sésame à proposer, au niveau de l'AMUE ?

Alain PHILIPONA

Au niveau de l'Amue non, mais l'INPT avait pour projet de compléter l'outil APB par une fonctionnalité de prise de rendez-vous. Cependant la mise en place de cette fonctionnalité est encore à confirmer.

De la salle

Avez-vous réfléchi à la manière dont nous gérons la réforme du L1 de Santé, qui devrait intervenir prochainement ? Serait-il opportun de créer un pôle santé, dans le cadre du SISE ? A quelle entité organisationnelle devons-nous rattacher ces IA, dans la mesure où il n'y aura qu'une L1, mais avec plusieurs composantes ?

Alain PHILIPONA

Vous sollicitez ici une aide à la modélisation. Nous réfléchissons à la manière dont nous entendons y répondre.

De la salle

Pourrions-nous avoir des données relatives au nombre d'étudiants qui ont eu recours à PostBac et qui se sont finalement inscrits dans notre université ?

Alain PHILIPONA

Nous avons prévu une rencontre avec l'INPT à ce sujet. Une réunion devait avoir lieu en décembre mais l'INPT n'était pas disponible à la date prévue ; nous les rencontrerons toutefois prochainement pour discuter de l'élaboration d'une solution visant à mesurer la déperdition constatée entre le nombre de personnes ayant eu recours à PostBac et les étudiants effectivement inscrits.

3. L'actualité d'assistance et de formation

Chrystèle FORGES-LALY,

Consultante domaine Formation, Vie de l'étudiant, département Services

Nous allons mettre à jour les outils de formation avec le nouveau prestataire. Ce chantier débutera en mars 2009.

S'agissant des services numériques, nous procéderons à l'accompagnement des usagers, dont nous vous exposerons les modalités cet après-midi.

4. Bilan et perspectives autour de l'enquête d'utilisation d'Apogée

Alain PHILIPONA

L'enquête 2008, relative à l'utilisation des logiciels AMUE, portait notamment sur :

- le taux d'utilisation,
- l'accompagnement interne,
- l'exploitation des modules,



- l'exploitation des services,
- les formations et étudiants gérés.

90 % des établissements qui ont répondu à l'enquête utilisent Apogée.

Depuis 1995, le nombre d'établissements procédant à la mise en exploitation d'Apogée n'a cessé de croître. Au cours de la période récente, on recense néanmoins un nombre plus réduit de nouveaux établissements qui se mettent à utiliser Apogée. Il s'agit, pour l'essentiel, d'écoles. Il est à noter toutefois que nous avons des demandes d'acquisition d'Apogée de la part des pays de l'Afrique francophone.

Le nombre moyen d'utilisateurs réguliers du référentiel avoisine les 115 utilisateurs par établissement, auxquels il convient d'ajouter 60 utilisateurs occasionnels, au sein de chaque établissement.

Il ressort de l'étude réalisée sur les composantes utilisatrices d'Apogée une certaine homogénéité. Ces résultats ne doivent pas masquer, toutefois, un usage hétérogène des différents modules d'Apogée, au sein des diverses composantes d'un même établissement.

90 % des établissements ayant recours à Apogée ont déclaré avoir une équipe dédiée à l'accompagnement du logiciel. De fait, la tâche doit être ardue pour les 10 % d'établissements ne disposant pas d'une telle fonction support.

De la salle

Il conviendrait en outre de préciser, dans le cadre des enquêtes à venir, le dimensionnement idéal de ce type d'équipes.

De la salle

Dans le cadre de la fusion de nos trois bases de données à Strasbourg, nous avons créé une cellule Apogée, composée de dix personnes. Je dois dire que je n'ai jamais vu une cellule se créer aussi rapidement, au sein d'une université.

A l'avenir, seuls deux postes sont prévus pour s'acquitter de cette tâche, étant entendu que notre université comportera, à l'issue de la fusion, 38 composantes et accueillera 45 000 étudiants.

Il conviendrait, de toute évidence, que vous fournissiez des indications relatives au dimensionnement de ces équipes, lesquelles pourraient être appliquées de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Chrystèle FORGES-LALY

Pour la fusion de Strasbourg, nous avons fait le choix de maintenir au moins les deux correspondants fonctionnels.

Alain PHILIPONA

Selon les modules d'Apogée, le taux d'utilisation varie, d'un établissement à l'autre. De fait, certains modules sont très largement utilisés, tandis que d'autres modules ne sont exploités que par la moitié des établissements. Nous souhaiterions par conséquent comprendre pourquoi certains modules sont utilisés par moins de 50 % des utilisateurs.

Il peut certes arriver que certains modules ne soient pas utiles à certaines structures. Certains modules sont par ailleurs considérés comme non prioritaires, par une certaine catégorie d'établissements. Il est en revanche très rare que certains modules soient identifiés comme ne répondant pas aux besoins.



A cet égard, j'avoue avoir quelque difficulté à comprendre pourquoi vous n'utilisez pas davantage les modules relatifs à la gestion de l'anonymat ou à l'organisation des épreuves (utilisé à 45 % seulement à l'heure actuelle). Il semblerait que le recours à l'anonymisation traditionnelle des copies suffise à nombre d'entre vous.

De la salle

Nous utilisons pour notre part le module « charges d'enseignement » depuis qu'il existe, pour calculer les charges théoriques. Et je dois avouer qu'il remplit très bien son office.

De la salle

Ce module gère très mal les cours mutualisés. A cet égard, l'utilisation du concept des groupes, au niveau d'Apogée, constituerait incontestablement un plus.

Alain PHILIPONA

Je ne sais pas pourquoi les interfaces vers les annuaires sont si peu utilisées.

De la salle

Je pense que cet outil a été mis en place un peu tardivement, ce qui explique que nous ne soyons pas revenus dessus ensuite.

De la salle

Comme nous l'avons constaté à Strasbourg, le fait de passer par Apogée ralentit beaucoup le processus de consultation des annuaires.

De la salle

Je ne comprends pas pourquoi le fait de recourir à Apogée ralentirait le processus.

De la salle

En fait, je pense que c'est un problème interne à notre université.

De la salle

Quid de la gestion des cas particuliers, et plus particulièrement des tiers temps, dans le cadre de l'élaboration du calendrier des examens ?

Alain PHILIPONA

Je prends note de votre demande d'évolution sur ce point relatif au module d'organisation des épreuves.

Par ailleurs, un tiers seulement des utilisateurs d'Apogée ont recours au module permettant l'extraction des données relatives à la couverture des étudiants, via la Sécurité sociale et la mutuelle.

S'agissant des services, un nombre très réduit d'utilisateurs déclarent que les fonctionnalités mises à disposition ne répondent pas à leurs besoins. D'aucuns affirment que ces modules ne sont pas prioritaires.

78 % des établissements ayant recours à Apogée gèrent l'ensemble de leurs formations de santé, IUT et IUFM via Apogée.

93 % des établissements ayant recours à Apogée gèrent les étudiants en reprise d'études par ce biais ; la proportion est la même pour les étudiants en formation continue.

La séance est suspendue durant l'heure du déjeuner.



ECHANGES

5. Des modélisations pour Apogée : vers un nouveau guide de modélisation

Jean-Claude MARDON,

Consultant domaine Formation, Vie de l'étudiant, AMUE.

Les informations stockées dans Apogée sont de plus en plus nombreuses et utilisées dans des processus de plus en plus variés et importants pour la vie des établissements. Chacun de ces processus doit être pris en compte au moment des modélisations et nécessite de plus en plus de rigueur dans les principes de modélisation définis au sein de chaque établissement. L'AMUE souhaite donc vous accompagner dans cette utilisation de plus en plus « tous azimuts » d'Apogée.

Pour ce faire, l'Agence a organisé, le 5 juillet 2007, dans le prolongement du dernier Club utilisateurs un atelier « modélisation Apogée » qui s'est penché principalement sur trois thèmes :

- les modélisations liées à l'ADD ;
- les diverses formes de modélisations des parcours ;
- les ELP de « gestion » ou « fictifs ».

En dehors de l'évident intérêt des échanges entre utilisateurs Apogée et des précisions apportées sur certains points du fonctionnement de cet outil, le principal résultat est la confirmation qu'il n'y a pas et ne peut y avoir de « modélisation-type ». De fait, pour un diplôme donné, les modélisations varient, d'un établissement à l'autre.

L'organisation, les décisions politiques, les modes de fonctionnement jouent un rôle fondamental dans le choix des modélisations. Les modélisations de SE, destinées à la simple gestion des étudiants et de leurs résultats, sont déjà très sensibles au contexte de l'établissement. Et la prise en compte des autres objectifs augmente encore plus cette dépendance.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modélisations, l'AMUE fournit une documentation fonctionnelle (guides, recueils de cas, etc.) qui doit être remise à plat pour tenir compte de toutes les modifications (passées, présentes ou futures) et des nouvelles exigences.

Au départ, on a pu croire que l'apparition du LMD allait déboucher sur une simplification des modélisations. Il n'en a pas été ainsi puisque l'on a parallèlement demandé aux enseignants de faire montre d'innovation et d'inventivité. De fait, les diverses formes et évolutions de ce système demandent des explications plus détaillées.

L'AMUE a entamé, au cours de la période récente, une refonte des outils de formation, avec pour double but de :

- rendre la base de formation et les exercices plus conformes aux situations actuelles ;
- permettre une utilisation de ces outils pour des publics plus variés, du débutant à l'expert, en passant par l'utilisateur souhaitant se perfectionner.

Tous ces outils doivent permettre à chacun de mieux s'approprier tous les aspects et tous les impacts des divers champs de modélisation. C'est en effet à partir d'une meilleure connaissance, plus



approfondie, de tous ces processus que chaque établissement pourra utiliser au mieux toutes les possibilités d'Apogée.

S'agissant de la réforme des études de santé, l'AMUE s'intéresse évidemment à cette question et tentera d'apporter une aide aux utilisateurs. Il est toutefois difficile d'y voir clair, à ce stade. J'ai pour ma part contacté récemment cinq à six professeurs d'universités ; deux d'entre eux m'ont indiqué qu'ils avaient participé à des réunions préparant cette réforme. J'ai donc rencontré des interlocuteurs censés, être au fait des évolutions à l'œuvre.

S'il ressort de ces entretiens un consensus quasi-unanime sur le contenu de la loi-cadre, les avis divergent sensiblement sur les modalités de la mise en place pratique de cette réforme.

Lorsque j'ai demandé si tous les étudiants devaient être inscrits dans la même année, certains m'ont répondu par la négative. D'autres m'ont répondu par l'affirmative, en ajoutant « à condition que les étudiants indiquent quel concours ils veulent présenter ».

Lorsque j'ai demandé si la première année d'études était totalement commune à tous les étudiants de la filière santé, certains m'ont répondu « oui », d'autres « non », d'autres « oui, mais cela dépendra des semestres », d'autres encore « oui, mais tout dépendra du concours présenté ».

Certains m'ont indiqué qu'au cours de cette année « commune », les mêmes matières seraient certes enseignées, mais les étudiants ne suivraient pas forcément les mêmes cours selon les concours prévus.

Lorsque j'ai demandé si les concours seraient communs, d'aucuns m'ont répondu par l'affirmative, m'expliquant qu'un jeu de coefficients permettrait de départager ensuite les étudiants, en fonction des spécialités. D'autres m'ont répondu qu'il existait un concours spécifique à chaque spécialité. D'autres, enfin, m'ont indiqué que les concours seraient partiellement communs, mais que tout dépendrait des matières.

Lorsque j'ai demandé comment seraient gérés les numerus clausus, j'ai cru comprendre que les modalités d'abandon de son rang, dans telle ou telle liste d'attente, n'avaient pas encore été définies.

Comme vous pouvez le constater par vous-mêmes, il est encore difficile de s'y retrouver dans cette masse d'informations contradictoires et j'ai bon espoir que nous y voyions plus clair d'ici quelque temps.

A notre niveau, nous vous aiderons bien évidemment à modéliser tout cela, mais lorsque nous aurons des informations précises sur toutes ces questions. Pour l'heure, nous sommes contraints d'attendre la parution et l'interprétation éventuelle du texte de loi traitant de tous ces sujets pratiques.

De la salle

Nous allons passer de trois UFR médicales à une seule, dans le cadre de cette réforme santé. Et les discussions sont déjà bien avancées sur la réforme.

Jean-Claude MARDON

Si je vous comprends bien, vous êtes en train de nous dire que des réunions ont été organisées, au sein de votre université, lesquelles visaient à procéder à l'interprétation locale d'une loi, dont les décrets d'application n'ont pas encore été publiés, et ne le seront qu'après discussion au Parlement.

Magali CLARETON PEROTIN

Cette anticipation semble positive. Elle initie un contexte de réflexion commune et un mode de travail partagé.



Jean-Claude MARDON

Il conviendra de prendre la mesure, dans un second temps, du contenu de ces mêmes décrets d'application s'il y en a ; et sinon de savoir quelle sera la liberté et donc les choix des différents établissements

De la salle

Je rappellerai toutefois que l'on nous a adressé une circulaire, nous demandant de mettre en place cette réforme du L1 Santé dès 2009.

Jean-Claude MARDON

J'ai lu et relu cette circulaire, pour voir si elle contenait des éléments permettant d'y voir un peu plus clair sur les modalités pratiques évoquées précédemment. Et j'avoue que j'ai été déçu et que je reste, au jour d'aujourd'hui, dans le flou sur ce sujet.

De la salle

A Strasbourg, dans le cadre du plan de réussite en licence, nous allons tester le système de la « semestrialisation », qui devrait permettre aux étudiants de se réorienter rapidement, en cas de mauvais choix initial. Quid de la prise en compte de la « semestrialisation » dans les processus de modélisation à l'œuvre ?

Jean-Claude MARDON

Cette semestrialisation a déjà existé ou existe encore (cf. rentrée décalée dans les IUT) dans certains établissements.

De la salle

Pourrais-je avoir accès au compte rendu de l'atelier qui s'est tenu en mai 2007, afin de régler les difficultés auxquelles je me heurte, sur le terrain ?

Magali CLARETON PEROTIN

Nous le mettrons à disposition sur notre site.

Chrystèle FORGES-LALY

Je vous transmettrai mon e-mail, afin que nous puissions répondre à toutes vos questions.

6. De l'utilisation des technologies numériques autour d'Apogée

Alain PHILIPONA

6.a. Des connecteurs : pour quoi faire ?

Les connecteurs visent à permettre l'ouverture et l'intégration du logiciel sur le SI de l'établissement. La fourniture de prises normées sur le système Apogée, comportant un certain nombre de spécifications appelées à rester relativement stables dans le temps, devrait permettre de limiter les adhérences.

Nous avons fourni 40 connecteurs avec la version 3.7 de février 2008. En 2009, il est prévu de mettre en œuvre la sécurisation des web services et de fournir un second lot de connecteurs.



6.b. Des services d'accès distant

A ce stade, l'offre de services numériques Apogée est composée des services suivants :

- service de réinscription administrative ;
- service d'inscription complémentaire (en pilote) ;
- service d'inscription pédagogique aux groupes ;
- service d'inscription pédagogique aux enseignements ;
- service de consultation du contrat pédagogique ;
- service d'inscription administrative des primo-entrants ;
- service de consultation de l'inscription ;
- service de confirmation de participation aux examens de la seconde session.

Bilan du service numérique : inscription administrative des primo-entrants

Valérie LE STRAT

Le service numérique relatif à l'inscription administrative des primo-entrants vise à compléter l'offre applicative Apogée de l'IA à distance. Tous les étudiants non connus d'Apogée dans l'établissement et disposant d'une préinscription (OPI) peuvent utiliser cette application. Il est en outre possible de réaliser une IA à distance et de consulter l'IA réalisée.

Il n'est en revanche pas possible de modifier ou de recommencer cette IA à distance, de s'inscrire avec un statut autre qu' « étudiant ». Enfin, on ne peut s'inscrire avec une OPI ne comportant pas l'année du bac.

Huit établissements ont participé à la phase pilote (Bordeaux 2, Lille 3, Lyon 1, Nancy 2, Paris 1, Paris 5, Rennes 1, Rouen). Ce service d'IA des primo-entrants a été exploité de juillet à octobre 2008

Force est de constater que les modalités d'exploitation ont été très diverses. Toutes les catégories d'étudiants ont été ciblées. Certains sites n'ont inscrits que des néo-bacheliers, d'autres n'ont inscrits que des non néo-bacheliers. Au final, plus de 14 000 étudiants ont été inscrits via ce dispositif.

74 % des établissements ayant participé à la phase pilote, ont indiqué que l'application était selon eux généralisable en l'état, au moins sur la population observée ou sous réserve de prise en compte des évolutions demandées. 26% pensent que l'application n'est pas généralisable en l'état ou seulement pour la population des néo bacheliers.

IA Web et chaîne des inscriptions

Valérie SOUILLEUX,

Responsable des inscriptions, Université Lille 3

L'application n'a été proposée qu'aux néo-bacheliers 2008, au sein de notre université. Le paramétrage n'a pas soulevé de difficulté particulière et a été effectué en même temps que celui des réinscriptions. Le service a été ouvert le 4 juillet 2008.

Le nombre maximum d'IA primo enregistrées au cours d'une même journée s'est élevé à 307 (en date du 7 juillet). Le délai moyen entre l'IA web et la réception du dossier est de 20



jours. A la fin juillet, sur un total de 2 059 inscriptions, 69 % avaient été effectués via l'IA primo-web.

Le délai moyen entre la réception et l'édition (et l'envoi de la carte) est de 8 jours. A noter que ce dispositif permet d'optimiser la durée des traitements des dossiers par correspondance.

Après téléchargement de son dossier d'inscription, l'étudiant envoie son dossier avec les pièces justificatives : les dossiers incomplets sont renvoyés aux étudiants, avec la liste des pièces manquantes.

Une hot line a été mise en place (par mail et par téléphone), afin de remédier aux éventuelles difficultés des usagers. Aucun souci particulier de paramétrage n'a été mis en lumière, par le biais de ce dispositif. Seuls des problèmes de connexion sont remontés.

Outre cette hot line, nous avons mis à la disposition des étudiants une salle informatique et un moniteur, ce qui nous a permis d'avoir de bons retours sur l'ergonomie de l'application.

Sans doute convient-il de souligner, en outre, que le succès inattendu de cette même application a quelque peu déstabilisé l'organisation de la chaîne des inscriptions, nécessitant, de fait, une nouvelle répartition des effectifs vacataires.

A ce jour, les perspectives pour les deux années à venir sont les suivantes :

- généralisation du service et extension aux autres primo-entrants ;
- généralisation du paiement en ligne (optimisation du témoin PW dans l'AD) ;
- fermeture de la chaîne des inscriptions au public.

Bilan IA-Web

Rodolphe LEMERCIER,

Cellule Apogée, Université de Rouen

L'université de Rouen comporte 14 centres d'inscription, soit 16 CGE, correspondant à une université pluridisciplinaire. Il existe une chaîne d'inscription dans chaque scolarité, en plus du traitement web.

Les modes de préinscriptions possibles sont les suivants :

- OPI PostBac pour néo-bacheliers + réorientation ;
- OPI IUFM ;
- OPI autres niveaux.

S'agissant des confirmations Postbac et des OPI autres niveaux, le nombre de vœux OPI maison (hors IUFM) s'est élevé à 2 548, contre 10 500 pour les vœux Postbac.

Les inscriptions faites à distance se sont établies à 3 376, dont 55 IUFM. Enfin, les inscriptions faites en chaîne se sont élevées à 2 389.

Nous avons ouvert le service IA Web le 7 juillet et nous l'avons fermé le 15 juillet (pour une reprise programmée le 25 août). Au total, 2 796 étudiants se sont inscrits par le web avant le 15 juillet, dont 700 le premier jour. Tous les étudiants devaient obligatoirement s'acquitter de



leurs droits d'inscriptions par carte bancaire. 238 formations ont ainsi pu être proposées à distance, avec un nombre maximum d'inscriptions autorisé limité à trois.

Les règles de gestion suivantes ont été mises en œuvre :

- TE 16INE bloquant V1 ;
- TE 17 numéro INSEE obligatoire.

Du côté des tables de référence, tous les témoins PW ont été cochés. S'agissant des variables applicatives, les pièces jointes web ont été mises en service. Les IA complémentaires n'ont pas été exploitées.

S'agissant du suivi de l'inscription, l'assistance web s'est concrétisée par la mise en place d'un numéro d'appel et d'un courriel.

Le traitement d'un dossier en scolarité s'effectue dorénavant en trois étapes :

- réception des pièces ;
- relance téléphonique pour obtention des pièces manquantes ;
- délivrance de la carte par courrier.

A l'horizon 2009, nous comptons mettre en œuvre les axes de progrès suivants :

- améliorer notre communication ;
- recentrer nos forces sur un lieu unique (guichet unique dont e-scolarité) ;
- améliorer le taux de préinscription par le web.

De la salle

Combien de demandes avez-vous reçu via la hotline ?

Valérie SOUILLEUX

Nous avons reçu environ 150 mails par jour, ainsi que de nombreux appels téléphoniques. Deux vacataires avaient été embauchés pour répondre à ces demandes émanant de nos usagers.

Rodolphe LEMERCIER

Nous avons nous aussi été submergés par les demandes d'assistance puisque nous avons reçu entre 200 et 250 mails par jour.

De la salle

Nous avons deux personnes pour répondre au téléphone et nous n'avons eu que quelques mails quotidiens génériques : mais nous avons étalé le processus sur trois semaines, alors que vous avez tout fait de manière très ramassée.

Rodolphe LEMERCIER

Certes. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous sommes fixé comme objectif d'améliorer notre communication à l'avenir.

De la salle

A quel moment avez-vous prévenu les étudiants de la procédure à suivre ?



Valérie SOUILLEUX

Au mois de mars.

Rodolphe LEMERCIER

Les bacheliers ont eu des problèmes à s'y retrouver entre leur identifiant et leur numéro de dossier. Il a en effet fallu qu'on leur explique qu'ils devaient mettre un préfixe, avant leur numéro de dossier.

Valérie SOUILLEUX

Nous avons quant à nous paramétré la liste des pièces jointes à fournir.

De la salle

Comment avez-vous géré les paiements ?

Valérie SOUILLEUX

Via un envoi de chèques.

Rodolphe LEMERCIER

Tout s'est effectué de notre côté par voie postale, aussi bien l'envoi de pièces justificatives que le paiement.

De la salle

Quid du degré de satisfaction des étudiants ayant eu recours à ce mode d'inscription ?

Valérie SOUILLEUX

Globalement, nous n'avons eu que de bons retours. A la fin juillet 80 % environ de nos étudiants s'étaient inscrits en ligne

De la salle

Qu'en est-il des erreurs de saisie, concernant notamment les numéros de Sécurité sociale, etc. ?

Valérie SOUILLEUX

Nous n'en avons constaté que très peu ; nous avons demandé une copie de la carte vitale du parent assurant l'étudiant candidat à l'inscription, ainsi que le propre numéro de Sécurité sociale de celui-ci.

De la salle

Dans le cadre de la fusion des trois universités de Strasbourg, nous ne pouvons inscrire à distance, avant l'été, que les étudiants qui opteraient pour des offres de formation ne subissant aucune modification, à la rentrée 2008-2009. Dans le même temps, nous devons également procéder aux modifications induites par la renégociation du contrat quadriennal, ce qui risque de ne pas être forcément évident.



Intégration IA Primo dans l'ENT

Anthony NUTTEN,

Informaticien, Université Lille 3

Dans le cadre de l'intégration IA Primo dans l'ENT, nous avons procédé au chargement initial des données Postbac le 4 juillet dernier (soit 3 600 enregistrements et très peu de rejets). Nous nous sommes heurtés à un certain nombre de difficultés, découlant notamment de la longueur excessive du délai entre l'inscription dans Postbac et l'insertion dans Apogée (appel du service synchrone OPI), lequel s'élevait à plusieurs jours au départ.

Alain PHILIPONA

Nous avons contacté l'INPT et leur avons signalé ce problème. Nous avons prévu un échange avec eux prochainement sur ce sujet, afin d'étudier ensemble comment rendre vraiment synchrone ce processus qui devrait l'être.

Anthony NUTTEN

Dès que les bacheliers valident leur affectation dans Postbac, un message les invite à se connecter sur notre site.

On demande alors aux étudiants d'entériner ou non le choix de la filière d'inscription dans laquelle ils ont été affectés via Postbac et de choisir leur mode d'inscription (par rendez-vous ou en ligne)

Lorsqu'un bachelier confirme sa demande d'inscription par le web, il doit procéder au lancement de l'IA primo puis à la saisie de son inscription. Il peut ensuite procéder à la clôture de son inscription et à l'édition du dossier à retourner à la scolarité.

Le bilan de cette intégration de l'IA Primo dans l'ENT est plutôt positif. On constate en effet :

- très peu d'anomalies ;
- une bonne appropriation de l'outil par les bacheliers
- une très bonne robustesse de l'application.

En juillet, près de 80 % des bacheliers ont réalisé leur inscription par le web et les fichiers de logs seront encore améliorés pour le début de la campagne 2009. Nous nous sommes par ailleurs heurtés à un problème lié au pool de connexion, lequel a finalement été résolu.

Joseph ELIE,

Université de Rouen

Le paiement par carte bancaire a bien fonctionné chez nous et les éventuels problèmes pouvaient être résolus par le back-office de PayBox.

Techniquement parlant, l'application est robuste et nous n'avons pas rencontré de problème majeur, au niveau de son installation, notamment. Les seules difficultés auxquelles nous pourrions nous heurter à présent seraient d'ordre fonctionnel.

Valérie LESTRAT

En amont, il faut préparer la communication, dans la mesure où l'application ne peut pas résoudre tous les problèmes.



De la salle

A quel moment pourrions-nous disposer de cette application ?

Alain PHILIPONA

Vous pouvez d'ores et déjà en disposer, à condition d'avoir déployé la version 4.00 d'Apogée diffusée le 2 décembre dernier.

Bilan du service numérique d'inscription aux examens

Joëlle LENOIR-PARQUET

Cet outil a pour objectif de permettre aux étudiants de formuler à distance leur décision de se présenter aux examens de seconde session.

Quatre établissements ont participé à la phase pilote de recours à cet outil (Montpellier 2, Aix-Marseille 3, Lille 2 et Rouen), laquelle s'est déroulée sur une période allant de mars à août 2008.

Nous souhaitons ainsi optimiser l'organisation et la gestion des examens, en prenant en compte les étudiants confirmés dans les différents actes de gestion du domaine Epreuves. Il convient en outre d'améliorer le traitement des incompatibilités des épreuves, tout en fiabilisant l'affectation des étudiants dans les salles et les groupes.

Au sein de l'université de Montpellier 2, 4,25 % des étudiants n'avaient pas confirmé et étaient bien présents le jour J. Ils jugent globalement assez simple la mise en œuvre et l'utilisation de cet outil, lequel semble bien remplir son objectif initial, consistant à cibler la population concernée par la deuxième session, tout en améliorant, par suite, l'utilisation des salles d'examens.

A Aix-Marseille 3, la phase pilote a permis de mettre en exergue la facilité de l'installation de ce service numérique. Le nombre de réservations d'amphis a en outre pu se réduire sensiblement, ce qui est évidemment positif.

A Lille 2, l'outil a été jugé si intéressant que des demandes d'extension pour la première session ont été enregistrées.

Christophe PIOCHELLE

Université de Rouen

Au sein de l'université de Rouen, nous avons fait le choix d'expérimenter cet outil sur un diplôme seulement (licence LEA, hors télé-enseignement). Dans la mesure où sa mise en place a été un peu tardive, elle n'a pas eu d'impact sur la préparation des épreuves.

Nous avons fait en sorte de sensibiliser fortement la population concernée, via le secrétariat du département et l'affichage sur les panneaux pédagogiques.

La campagne s'est étalée sur deux périodes : du 5 au 20 juillet et du 25 au 30 août 2008. Nous n'avons rencontré aucun problème particulier dans le cadre de l'installation technique. Le paramétrage en masse via l'écran Apogée s'est révélé assez simple. Toutes les épreuves ont été déclarées obligatoires et le paramétrage a été effectué en central, via le CIP



concerné. A noter que nombre d'épreuves entrant dans la composition de ce cursus LEA ne sont pas spécifiques à cette formation et concernent également d'autres licences.

L'accès au service numérique s'est fait via une URL. La participation des étudiants à l'opération a été plutôt bonne. Chaque année, environ 100 étudiants de cette filière se présentent à la session 2 ; environ 110 se sont connectés pour donner une réponse, confirmant à 95 % leur présence. Nous avons reçu peu de demandes d'assistance en ligne sur ce service et le ratio confirmation/présence aux examens s'est révélé a priori plutôt satisfaisant.

La confirmation s'est faite exclusivement par le service web. Le traitement par complétude basé sur un filtrage effectué sur la notion de confirmation/infirmité a été très apprécié par les collègues en secrétariat. Un doyen d'une autre UFR a demandé l'extension de ce service à la session 1 pour mise en place du service sur l'ensemble de son UFR (d'autres semblent également intéressés)

Notre objectif n'est pas de supprimer la seconde session, dans la mesure où les étudiants qui ne se seront pas inscrits pourront malgré tout composer aux examens, comme le précise la charte des examens.

Cet outil sera livré avec la V4.00, étant entendu qu'un certain nombre d'améliorations y auront été apportées durant la phase pilote. Le prochain lot d'évolutions du service numérique devrait être mis en œuvre au début de l'année 2009.

6.c. Apogée au service des ENT et des UNR

Sylvie de FRESNOYE,

Chargée de domaine Formation, Vie de l'étudiant, département Services

Nous avons dressé un état des lieux des services numériques disponibles dans les universités, à la suite d'une enquête auprès du réseau des VP CEVU. Il s'avère que le portage politique est fondamental sur tous ces outils. En amont de la production d'un kit méthodologique à la conduite du changement concernant les outils d'e-scolarité, nous intervenons aujourd'hui lors de missions d'audits, afin de tenter d'optimiser la mise en place de ces outils.

Nous poursuivons, par là même, un certain nombre d'objectifs :

- éclairer l'adaptation des processus organisationnels permettant la mise en œuvre des services numériques de scolarité et de vie étudiante au niveau de l'établissement ;
- valoriser une nouvelle complémentarité des missions des services ;
- qualifier les métiers de scolarité aujourd'hui ;
- analyser la mutation des services associés.

Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME,

Responsable du Service Central de Scolarité et de la Vie Universitaire, Université de Nancy 2

L'ENT remplit trois fonctionnalités principales, au sein de notre université. Les listes de diffusion sont basées sur l'annuaire LDAP, qui est lui-même alimenté par les données issues des inscriptions administratives effectuées sous Apogée. Elles permettent à l'administration



de contacter les étudiants par mail et de diffuser des informations via un canal spécifique à l'ENT, le canal « actualité ».

L'enseignant peut également avoir accès à toutes les listes de diffusion « Etudiants » de l'Université de Nancy 2. L'enseignant peut ainsi directement contacter l'ensemble de ses étudiants, par la voie du mail.

Le dossier étudiant permet à l'enseignant de consulter le dossier de tous les étudiants Nancy 2, d'extraire des listes d'inscrits ou de résultats par étapes ou par éléments pédagogiques. Il est également possible de générer des trombinoscopes par étape ou élément pédagogique. Le dossier étudiant apporte en outre une aide à l'enseignant dans sa gestion du groupe et du diplôme.

Dans la rubrique « liste d'étudiants », l'enseignant peut sélectionner une année, pour un diplôme donné. Il peut ensuite extraire la liste des étudiants inscrits à un élément pédagogique via Apogée et générer, s'il le souhaite, un trombinoscope, de ces mêmes étudiants. Les mêmes fonctionnalités sont offertes par élément pédagogique, en déroulant l'arborescence Apogée

Tous nos logiciels font l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Si l'enseignant peut consulter le dossier de chacun de ses étudiants, l'étudiant peut quant à lui avoir uniquement accès à l'ensemble des données de son propre dossier ; il peut ainsi vérifier la validité des données les concernant et prendre facilement connaissance de ses résultats (en tous cas plus simplement que par voie d'affichage).

Du côté de l'enseignant, la plate forme ARCHE, depuis peu utilisée à Nancy 2, permet la gestion des enseignements en ligne. Les enseignants peuvent ainsi mettre à dispositions des étudiants, sur ARCHE, divers supports ou documents de cours.

Une fois le cours créé dans ARCHE, l'enseignant y dépose des supports sous forme de pages web ou de documents mis en ligne, il doit déterminer le positionnement de cette ressource dans la rubrique prévue à cet effet ; l'enseignant devra en outre procéder au rattachement, à une population donnée, de la ressource mise à disposition par ce biais.

En se connectant à son ENT, rubrique « Scolarité » puis « Cours en ligne », l'étudiant a ainsi accès aux cours correspondant à son IP. A chaque cours est associé un forum.

De la salle

Existe-t-il une liste de diffusion par étape ?

Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME

Oui ; il existe une liste de diffusion par étape et une liste par composante.

De la salle

Je note que Nancy n'est pas allée jusqu'à la liste de diffusion par élément pédagogique, car cela aurait été probablement trop compliqué.

Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME

D'autant que nous devons prendre en considération les problèmes induits par le chevauchement des années.



De la salle

Les accès à ARCHE sont-ils rapides ? A Strasbourg, en effet, nous nous heurtons à des problèmes de vitesses de connexion, pour les cours concernant des amphis de 4 à 500 étudiants.

De la salle

Avez-vous des problèmes de diffusion des notes ? Nous nous heurtons en effet, à notre niveau, à un problème de partage de données, puisque certains jurys ont déjà délibéré, quand d'autres n'ont pas encore communiqué leurs notes.

Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME

Pour notre part, nous souhaitons communiquer aux étudiants leurs notes avant les délibérations (en indiquant clairement, sur le site, que ces notes sont valables sous réserve que la délibération les entérine). On nous demande en outre de mettre en place les modalités du contrôle continu.



CONCLUSION

Jacques BERNARD

Directeur de l'AMUE

La journée a été assez riche, me semble-t-il, compte tenu du nombre de personnes encore présentes, à cette heure relativement tardive.

Nous avons pris acte de votre impatience à être prochainement dotés du module « stage ». Nous avons également noté vos remarques sur les difficultés à mettre en place le paiement des droits d'inscription en trois fois. Nous avons par ailleurs compris que vous étiez attachés à la possibilité de maintenir une possibilité d'inscription en ligne.

Ces journées sont importantes pour nous car elles constituent l'occasion de vous rencontrer, d'identifier clairement vos besoins, afin de mieux répondre, ensuite, à vos attentes. De fait, c'est grâce à ces rencontres que nous arrivons à apporter, ensuite, une réponse pertinente aux demandes émanant des différents établissements qui font appel à nous.

Vous disposerez de l'ensemble des supports qui ont été présentés, au cours de la journée, et qui ont servi à la préparation de cette manifestation. L'équipe de l'agence reste par ailleurs à votre disposition pour des échanges plus pointus ou d'autres demandes.

Il me reste à vous remercier pour votre présence parmi nous aujourd'hui. Mes remerciements s'adressent également à toute l'équipe de l'Agence, qui a fourni un important travail en amont. Je vous présente également tous mes vœux pour la nouvelle année 2009.